Accusé de réception en préfecture 030-213001894-20251001-2025-6226-AR Date de télétransmission : 08/10/2025 Date de réception préfecture : 08/10/2025

Date daffichage le 09/10/2025 Direction des Ressources Humaines

République Française



Thématique	Année	Mois	N°
DRH	2025	09	6226

ARRETE MUNICIPAL

SERVICE/DIRECTION:

GCA/DRH AM 031614 OBJET: PERSONNEL COMMUNAL

DELEGATION DE SIGNATURE

Madame HERFOUF HOURIA

Adjoint Administratif Principal de 1ère classe

Le Maire de la Ville de Nîmes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R 2122-10;

VU le décret n° 2017-270 du 1^{er} mars 2017 relatif à la délégation des fonctions d'officier de l'état civil exercées par le Maire ;

VU l'arrêté municipal référencé 2023-6440 portant délégation de signature à Madame HERFOUF HOURIA

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du 15 octobre 2025, l'arrêté municipal susvisé référencé 2023-6440 est abrogé.

A la même date, Monsieur Jean-Paul FOURNIER, Maire de NIMES, donne sous sa surveillance et responsabilité, délégation de signature à **Madame HERFOUF HOURIA** pour tout ou partie des fonctions qu'il exerce en tant qu'officier de l'état civil sauf celles prévues à l'article 75 du code civil.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au recueil des Actes Administratifs.

Notifié le :

Signature de l'agent

Fait à Nîmes, le Le Maire,

0 1 OCT. 2025

